



ME le 7/07/22

Objet : Notre RV du 6/7/22

Monsieur le Sous-préfet,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier de nous avoir accordé ce RV et pour le temps que vous nous avez consacré.

A plusieurs reprises, vous avez relevé certains de nos éléments de langage qui vous semblaient forts et même disproportionnés. J'espère qu'à travers les faits que nous avons énumérés, vous avez pu percevoir les causes de l'état d'esprit combatif qui nous anime.

a) Comment en effet admettre que l'association NEST, pro éolienne et les promoteurs soient associés à la construction de la cartographie des zones possibles pour l'éolien et que nos associations soient écartées sans ménagements ?...

- Alors qu'en mai 2021, la ministre de la transition écologique **et solidaire** donnait des instructions pour intégrer les associations de défense de l'environnement.

*« Il y est rappelé l'importance d'une concertation avec les habitants, les élus et les associations dès les stades amont du projet, afin de tenir compte notamment des enjeux paysagers et environnementaux dans sa conception. Il s'agit d'un **facteur d'acceptabilité majeur des projets** »*

- Alors que le document cadre pour le développement de l'énergie éolienne en Indre et Loire d'octobre 2019, consacre deux paragraphes à « la concertation facteur de réussite » !

b) Comment interpréter cette consultation de RTE sur une cartographie du développement des lignes ou des postes sources sans en donner la finalité, alors que la carte éolienne de madame la Préfète recense des lieux, des puissances installées, un nombre d'éoliennes et leur hauteur. ?

On peut lire dans le texte de RTE soumis à contribution que la collecte de la puissance des projets a été réalisée auprès des « fédérations de producteurs ». *Ce sont donc eux qui font la politique énergétique de nos territoires et non les élus et la population qui ont contribué activement à la construction d'un PCAET adapté à nos ressources !..*

Le mot mépris et l'expression « déni de démocratie » qui vous semble exagérés ne le sont pas tant que cela eu égard à ces faits.

c) Les services de l'Etat sont tenus de traiter les dossiers de demande d'installation de parcs éolien comme tout autre dossier relevant du commerce ou de l'industrie. Nous le comprenons parfaitement. Mais comment expliquer cette soudaine précipitation, cet afflux de demandes concernant l'éolien et ces enquêtes qui se succèdent sans même une trêve pendant les périodes électorales ? (Ce qui semble être le cas dans des territoires voisins). Sinon par ce qui est décrit précédemment : les « fédérations des producteurs » sont sollicités pour donner leurs projets, les développements de lignes et postes sources sont prévus en conséquence par RTE, et tout ceci est officialisé par une carte émanant des services de l'Etat au cours d'une réunion où les promoteurs et NEST sont invités et voient leurs vœux exaucés. Le signal de la ruée est donné, nos territoires sont livrés à l'appétit des promoteurs éoliens !

Nous ne reprendrons pas tout ce que nous avons énuméré, car s'il nous paraissait important de vous exposer ce qui choque notre conception de la participation des citoyens à l'avenir de leur territoire, et peut devenir une cause de troubles sociaux, nous avons aussi souhaité vous rencontrer pour vous demander comment aborder différemment la relation entre les services de l'Etat et nos associations, puisqu'à ce jour nous sommes ignorés.

Nous restons à votre écoute sur ce sujet.

Avant d'aborder la directive REPowerEU, il nous semble important de revenir sur l'aspect humain, environnemental et économique de ces projets éoliens. En consultant des textes sur le rôle des préfets, nous trouvons les éléments suivants qui nous touchent particulièrement en tant que défenseurs de notre patrimoine naturel et bâti, attaché au développement de nos territoires et à la paix sociale tellement importante dans nos villages.

*-favoriser le développement économique et l'emploi,
-aménager le territoire et veiller à la protection de l'environnement,
-renforcer la cohésion sociale dans les villes et les territoires en voie de désertification,*

-Avec des éoliennes, le tourisme est profondément affecté (voir études des hébergeurs de l'Indre sur 1280 touristes). Ce sont des pertes de revenus et des pertes d'emplois non seulement pour l'hébergement, mais aussi pour le commerce et la rénovation des bâtiments (pas d'investissement dans un bâtiment déprécié par la proximité d'une usine éolienne, comme C Jourdanne vous l'a confirmé). Ce sont des investissements publics : Voie verte, rénovation des centres ville, l'observatoire de Tauxigny ... (avec nos impôts) et privés (rénovations et création de gîtes) qui seraient ruinés par ces engins qui n'ont rien de commun avec l'échelle des constituants de nos paysages.

-Notre département est l'un des plus riches en termes de patrimoine historique : 867 bâtiments historiques classés ou inscrits. C'est un atout très fort ainsi que sa nature préservée. Ses châteaux, ses demeures historiques, sa belle nature ... constituent son ADN. Des engins de 150, 180, 200 ou 240m seraient une injure comme l'a exprimé l'académie des Beaux-Arts.

Pour revenir sur les projets à Charnizay, au Petit Pressigny et dans les villages alentours, en 2008 le préfet a refusé la création d'une ZDE, cette décision a été attaquée par le promoteur et un jugement en 2011 a donné raison au préfet dont le refus était motivé par la richesse patrimoniale et naturelle de ces lieux. La situation est identique aujourd'hui. Pourquoi livrer ce territoire aux promoteurs éoliens ?

Parce qu'il n'y a pas d'éoliennes en Indre et Loire ? réputée peu ventée : 2 sur 7 sur l'échelle des vents ! Cela ne tient pas !

Nous ne sommes pas des NIMBY et sommes solidaires des territoires qui souffrent et se battent contre l'invasion éolienne. Nous ferons tout pour éviter cela chez nous, car un projet en appelle d'autre pour rentabiliser les infrastructures (lignes, postes sources ..)

-La cohésion sociale et la solidarité sont des éléments clé de la vie dans nos territoires qui aujourd'hui suscitent de nouveau l'intérêt des citoyens qui ont redécouvert la campagne.

L'éolien casse le lien social ! Il y a ceux qui profitent et ceux qui subissent.

On constate que les questions récurrentes des citoyens intéressés par des résidences dans nos campagnes sont de 2 ordres : « Y a-t-il des projets éoliens en cours, et y-a-t-il la fibre ou un bon débit internet ?

Nous avons des courriers qui confirment le rejet d'un achat à proximité d'un projet éolien et ceci malgré l'étude orientée de l'ADEME très péremptoire dans ses conclusions, alors que les limites méthodologiques de son étude sont présentées sur trois pages (45 à 47), et réduisent à néant son travail.

Et tout ceci pour quels résultats ? Il suffit de regarder l'exemple allemand qui a choisi les énergies intermittentes, dont l'éolien en particulier :

- Le coût du KWh allemand est un des plus élevés d'Europe. (31, 93 ct d'€ du KWh en Allemagne, pour 19,33 ct d'€ en France)

- La production d'électricité génère 9 fois plus de CO2 par KWh en Allemagne qu'en France (Eurostat 2019)

Le facteur de charge moyen de l'éolien en France en 2021 est inférieur à 23% et selon une information récente le premier semestre 2022 serait encore en régression !

Une étude complète du coût de l'éolien : coût pour la balance commerciale car produit importé, subventions excessives, coûts induits (lignes, postes sources, backup thermiques, baisse de production des énergies nucléaires et hydraulique lorsque le vent souffle en raison de la priorité d'achat de l'électricité éolienne, systèmes pour gérer l'intermittence...), dévalorisation immobilière autour des usines éoliennes, perte touristiques...etc serait nécessaire pour faire des choix rationnels. Le rapport de la Cour des comptes de 2018, puis le rapport Aubert donnent des clés intéressantes pour apprécier cette énergie qui ne contribue pas à la réduction du CO2 dans notre pays. Ce qui n'est pas le cas des pays qui utilisent le charbon. Le suivisme moutonnier de la politique allemande, sans recul, sans analyse, est dramatique et déroutant.

Il nous semble donc important de regarder l'éolien avec plusieurs filtres et de revenir à la rationalité de l'intérêt collectif et local qu'il soit économique, environnemental ou social. Pour les projets éoliens, le souhait d'un seul maire ne doit pas être déterminant. Avec la

hauteur des aérogénérateurs actuels, ce sont tous les villages environnants qui sont impactés. La communauté de Communes doit être entendue, les habitants impactés aussi.

Directive REPowerEU:

Vous trouverez en annexe le courrier qui part auprès de nos députés et nos sénateurs avec copie aux autres élus dans un deuxième temps.

Nous vous joignons également les pièces qui accompagnent ce courrier et la carte incroyable de la production attendue en région Centre, réalisée par les services de l'Europe !

Vous constaterez par vous-mêmes l'irrégularité de cet assaut pour imposer aux autres pays européens le modèle allemand actuellement en grande difficulté en raison de sa dépendance au gaz et au pétrole russe.

L'acceptation hier par les eurodéputés du nucléaire dans la taxonomie aura sans doute un impact positif. On ne peut présumer de rien actuellement et nous sommes vigilants.

Comme nous vous l'expliquions, l'industrie éolienne allemande souffre beaucoup, avec des licenciements dans certaines branches, et la France constitue donc un débouché de choix avec ces conditions attractives.

Deux raisons à ces difficultés :

_ Le marché allemand s'est durci, les Allemands comme les Français sont opposés à l'implantation d'éoliennes dans leurs zones rurales, pour les mêmes raisons :

Les implantations ont subi une baisse de 50% en 2018, suivies d'une baisse de 80% en 2019 ! Les implantations en 2021 ont représenté à peine 13% des implantations en 2017 (Extrait Wirtschafts Woche le 8/2/22)

_ L'augmentation du prix des matières premières fait que l'industrie allemande n'est pas compétitive face à la Chine et qu'elle risque de subir le même sort que l'industrie photovoltaïque qui avait dû licencier et délocaliser en Chine. De plus elle nécessite beaucoup d'énergie. D'une dépendance à la Russie, l'Allemagne et donc ses clients seront dépendants de la Chine !!!!

Nous ne pouvons ignorer cette situation et aujourd'hui nos choix pour notre indépendance énergétique sont plus que jamais importants pour l'avenir.

Nous restons à votre disposition si vous avez des questions sur ce sujet et sommes à votre écoute pour une meilleure prise en compte de nos associations.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer nos respectueuses salutations.

Maggy Ernst _ Présidente Fédération Vent Contraire en Touraine et Berry

Colette Jourdanne _ Présidente ADB37

Philippe Caubel 8 Président Nouvel Horizon 37

Eric Duthoo _ Délégué Patrimoine Environnement région Centre _ Président ADNT

Dominique Vandeweghe _ Vice-président de la Fédération et président de l'APEP

PJ :

Courrier aux Députés, Sénateurs, copie aux autres élus.

Com 2022/222

Com 2022/231

Carte : Renewable energy wind onshore _ Potential production for our region:

Rappel :

-Puissance installée en 2021 en région Centre (source RTE)* : 1419 MW ou 1, 419 GW

-Production en 2021 en région Centre (source RTE)* : 2885 GWh

-Surface de la région Centre : 39151 km²

-Production par km² en 2021 : 2885 GWh : 39 151 km² = 0,074 GWh par km²

Pour atteindre 5 GWh par km² il faut multiplier par 70 la production actuelle

0,074 GWh X **70** = 5,18 GWh

Nous avons actuellement environ 550 éoliennes installées en région Centre en prenant une moyenne de 2,5 MW par éolienne (1419 :2,5 MW =567 éoliennes)

Selon le document EU il faudrait produire au minimum :

5GWh X 39 151km² = 195 755 GWh

En supposant une puissance augmentée des nouvelles éoliennes à 4 MW et un facteur de charge moyen de 23 % (moyenne national 2021 chiffres RTE) la production par éolienne pourrait être de :
4 MW X 24 h X 365 jours X 23% = 8 059 MWh soit 8 GWh environ par éolienne

Pour produire 195 755 GWh il faudrait :

195 755 GWh : 8GWh = 24 469 éoliennes sur 39151 km² !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

